



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

Joyeux Noël



ÉCOLE L'ENVOL / CONTRIBUTION FINANCIÈRE / PROJET PÉDAGOGIQUE EN SPORT / 4^{ième} VERS.

Attendu que la Municipalité a adopté une résolution le 7 décembre 2015 portant le numéro 2015-12-189 mentionnant leur accord au projet pédagogique en sport pour l'école L'Envol de Saint-Éloi;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi accordait un montant de 3000\$ sur 5 ans soit 1000\$ la première année et 500\$ pour les 4 années suivants advenant que le nombre d'inscription soit suffisant;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a reçu une lettre de la Directrice de l'École L'Envol, nous informant que le projet multi-sport a obtenu le nombre d'inscription spécifique pour la réalisation de leur projet;

Attendu que la Directrice d'école demande à la Municipalité de Saint-Éloi de verser le quatrième versement qui est de 500\$ afin de pouvoir poursuivre leur projet multi-sport;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accorde le quatrième versement qui est de 500\$ à l'École L'Envol pour leur projet multi-sport.

PLAN TRIENNAL / ÉCOLE L'ENVOL

La directrice générale présente le plan triennal aux membres du conseil.



Rapport municipal de décembre 2019



AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #262 RELATIF AU BUDGET ET AUX DIFFÉRENTS TAUX

Un avis de motion a été donné afin de présenter le projet de règlement #262 relatif au budget pour l'année financière 2020 indiquant le taux de la taxe foncière, le taux pour l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères, des matières résiduelles et putrescibles, le taux pour le ramonage des cheminées et le programme triennal des immobilisations. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

AUTORISATION SAAQ

La Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur Mario St-Louis, maire et/ou Madame Annie Roussel, Directrice générale à effectuer toutes les transactions concernant tous les véhicules de la Municipalité de Saint-Éloi.

PRÉAVIS DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE (UNITÉ D'URGENCE / L4095569) ET (AUTO-POMPE / L3549102)

La directrice générale informe les membres du conseil de la vérification mécanique de l'unité d'urgence et de l'auto-pompe qui devront se faire avant le 31 janvier 2020.

SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSIEUR SERGE MORIN / COMITÉ DE RELANCE

La Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 475\$, représentant un montant équivalent au droit de mutation sur la valeur d'achat de la résidence, telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Monsieur Serge Morin par le Comité de Relance de Saint-Éloi.

PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER/CORPORATION D'HÉBERGEMENT

La municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$1383.80 à la Corporation d'Hébergement de Saint-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019 plus un ajustement de deux loyer du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 suite à la résolution #2018-09-164 adopté à la séance du 10 septembre 2018 afin de maintenir notre engagement financier de 5 ans qui a commencer en 2018.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT CYCLISTE

La Municipalité de Saint-Éloi autorise environ 200 cyclistes du secondaire 3 au secondaire 5 de la commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, du Fleuve-et-des-Lacs, des Phares et des Monts-et-Marées à passer sur le rang 2 Ouest vers le rang 2 Est en bicyclette le dimanche 17 mai 2020 vers 15h15.

DEMANDE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, Monsieur Denis Tardif afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.

CAMION DE VOIRIE

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de Monsieur Éric Rioux, débosseleur au montant de 2000\$ plus taxes afin d'installer 2 tour d'aile de remplacement, un panneau neuf, finition et peinture sur le camion de voirie.



Rapport municipal de décembre 2019



PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi demande aux ministres de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Simon Jolin-Barrette, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge et au Premier ministre M. François Legault de renoncer aux modifications du Programme de l'expérience québécoise annoncées le 30 octobre 2019.

La municipalité de Saint-Éloi demande aussi que dans de futures modifications du PEQ, l'apport positif de ce programme dans les régions aux niveaux des institutions d'enseignement, de la rareté de la main-d'œuvre et de la baisse démographique soit maintenu.

CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a versé un premier montant de 1500\$ à la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi en mars 2019;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé en 2016 les procès-verbaux de leur réunion et un suivi budgétaire mensuel;

Attendu qu'il reste un montant de 1500\$ à donner pour l'année 2019;

Attendu qu'un nouveau comité a repris la relève à l'AGA qui a été tenue le 27 novembre dernier;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi versera le dernier montant de 1500\$ de la subvention à la Corporation des Loisirs de St-Éloi lorsque les derniers procès-verbaux seront transmis à la municipalité et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l'électricité et autres.

COMMUNIQUÉS DE LA FABRIQUE

1) L'assemblée de Fabrique de Saint-Éloi, tient à remercier tous les bénévoles ainsi que la population d'avoir contribué d'une façon ou d'une autre à la réussite de notre dîner « soupes et desserts variés », le 24 novembre, qui a rapporté la somme de 1 237\$. Nous remercions aussi les personnes bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année à l'entretien du cimetière, du terrain et de l'église et à la participation aux offices religieuses comme : sacristain, servants, lecteurs (trice), communion, quête. Le président et les marguilliers vous remercient beaucoup pour tout.

2) Veuillez prendre note qu'il y aura pour Noël une célébration de la parole avec communion à la Salle Adélarde-Godbout le 24 décembre 2019 à 20 heures. Bienvenue à tous. Nous vous attendons en grand nombre.

3) Veuillez prendre note que le bureau de la fabrique sera fermé le 23 et le 30 décembre 2019 pour le temps des fêtes.

4) Samedi le 28 décembre après la messe il y aura élection des marguilliers, 2 postes sont à combler, 1 est rééligible et 1 autre est un nouveau poste.

5) À ceux et celles qui auraient oublié de payer leur capitation, il est encore temps. Même si l'église est fermée, il y a des frais à chaque mois à payer, assurance, électricité et autres.

6) Nous aimerions remercier Monsieur Lorenzo Malenfant pour l'installation et la décoration de la crèche dans le Gazébo dans le Parc Jules Lizotte. Très bel ouvrage, ceci égaye notre beau village. Encore une fois un gros merci.

RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS

1 beau logement qui est à louer avec subvention gouvernementale, 3½ avec services et activités soit : exercice une fois semaine, chorale et autres, chambre fermée, 2 repas par jour, service de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé. Pour plus d'informations, communiquer au (418) 898-3214.

STATIONNEMENT INTERDIT

Conformément au règlement #204 concernant le stationnement dans les limites de la municipalité, la Municipalité de Saint-Éloi vous rappelle qu'un agent de la paix peut déplacer ou faire déplacer aux frais du propriétaire un véhicule routier en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence. La Municipalité demande la collaboration de tous et de toutes durant l'hiver.



Rapport municipal de décembre 2019



BOÎTES AUX LETTRES

Veillez prendre note que la municipalité ainsi que l'entrepreneur des chemins d'hiver ne se tient pas responsable des bris de toutes boîtes aux lettres survenus à l'occasion d'opération de déneigement ou d'entretien. Veuillez donc SVP protéger votre boîte postale durant la saison hivernale car aucun recours ne sera pris en considération.

PARC DU MONT ST-MATHIEU / JOURNÉE GRATUITE

La Corporation du Parc du Mont St-Mathieu offre encore cette année un billet journalier gratuit de ski, de planche ou de glissade aux résidents de la municipalité de Saint-Éloi le dimanche 16 février 2020. Afin d'assurer un bon contrôle, tous les résidents devront se procurer un coupon auprès de la municipalité sur les heures de bureau. De plus, le jour de l'activité, le résident devra, en plus de présenter son coupon, avoir une carte d'identité avec adresse valide soit : permis de conduire, carte étudiante, pour les enfants n'ayant pas de carte étudiante, la carte d'hôpital avec l'adresse de résidence et le nom du parent sera requise. Attention, aucun passe-droit ne sera accordé, et ces règles seront appliquées à la lettre.

FERMETURE BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ÉLOI POUR NOËL ET LE JOUR DE L'AN

Veillez prendre note que la bibliothèque de Saint-Éloi sera fermée les mardis 24 et 31 décembre 2019. Meilleurs vœux de santé, de bonheur et bonne lecture à tous. Nous vous souhaitons un très beau temps des fêtes. Vos bénévoles Rachel et Josée.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR NOËL ET LE JOUR DE L'AN

Veillez Prendre note que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclusivement pour le temps des fêtes. De retour le 6 janvier 2020.

FÉLICITATION

Bravo à toute la troupe de SYNERGIE pour leur belle prestation qui a eu lieu sur le perron de la salle Adélar-Godbout samedi le 30 novembre dernier. Vous nous avez fait rêver avec vos superbes chansons de Noël. Félicitation et continuer à réchauffer tous les cœurs des personnes qui vous écoute.



AVIS DE RECHERCHE

La Municipalité de Saint-Éloi recherche des sets de lumières de Noël pour mettre dans le gros sapin dans le Parc Jules Lizotte. Si vous en avez et que vous ne les utilisez plus, apportez-les dans le tambour à la Municipalité et nous les installerons l'an prochain afin de rhabiller notre bel arbre. Le genre de set de lumières c'est des 7 watts (grosse lumières faites un peu en ovale). Merci de votre générosité.

À VENDRE

À vendre, chaise empilable en bois au coût de 5\$ chaque. Pour information, veuillez communiquer avec Madame Annie Roussel, Directrice générale au 418-898-2734.

Le saviez-vous?



La culture, la transformation et le transport du coton requiert une énorme quantité d'eau

Litres d'eau requis pour produire ...

- 1 kg de banane : 860 L.
- 1 tasse de café : 140 L.
- 1 litre de lait : 1000 L.
- 1 hamburger : 2400 L.
- 1 t-shirt en coton : 2700 L.

L'empreinte en eau est une mesure des impacts des activités humaines sur l'eau. Notre empreinte en eau inclut tant notre consommation directe qu'indirecte d'eau. La consommation d'eau directe comprend l'eau utilisée pour boire, se laver, cuisiner, etc. La consommation d'eau indirecte ou « eau virtuelle » est l'eau qui est nécessaire pour produire les choses que l'on consomme. « Consommer un kg de blé, c'est aussi, dans les faits, consommer le millier de litres d'eau qu'il a fallu pour faire pousser cette céréale. » (D. Zimmer, Dir. Conseil Mondial de l'eau). Ci-dessous : consommation d'eau virtuelle quotidienne par personne

